



**Syndicat national
Pénitentiaire des
Surveillant(e)s - C.E.A.**

Prime pour Brigadiers Chefs Encadrement

A l'instar des Surveillants, ils sont les chevilles ouvrières de nos détentions !

Oui, à l'instar des Surveillants, ils sont les chevilles ouvrières de nos détentions !

Présents sur les coursives, disponibles les nuits, les week-ends, les jours fériés. Responsables d'équipes, relais hiérarchique, rouage central du fonctionnement opérationnel des établissements pénitentiaire, pourtant, les **brigadiers-chefs encadrants** devraient se contenter d'une hypothétique **prime mensuelle de 150 euros** non comptabilisée pour la retraite !!! afin d'encadrer, de décider, d'assumer. C'est une blague !!!

Evidemment que c'est une somme qui est en deçà de l'investissement des Brigadiers-Chefs et indigne du rôle qu'ils occupent au sein de l'Administration Pénitentiaire.

À longueur d'année, ces agents portent à bout de bras des établissements souvent en sous-effectif, sans officier sur site, avec des responsabilités écrasantes. Ils sont les premiers à répondre, les derniers à quitter le navire, les garants du lien entre terrain, commandement et direction.

Pendant ce temps, l'administration ferme les yeux sur leur charge réelle et les abandonne dans une zone grise de la reconnaissance statutaire.

Comment accepter que des brigadiers-chefs encadrants assument des fonctions d'adjoint responsable de secteur, sans la moindre indemnité de fonction et d'objectif, alors même que des officiers adjoints au même poste bénéficient d'une IFO de 2600€ ???

Tandis qu'un certain syndicat se félicite d'une réforme qu'il ose qualifier d'"historique", le **SPS-CEA** garde les pieds sur terre. Car les Brigadiers-Chefs Encadrants ne demandent pas des médailles ni des discours. Ils attendent simplement que leurs missions soient **reconnues, respectées et rémunérées à la hauteur de leurs responsabilités.**

Le minimum syndical ! Le SPS-CEA soutient bien entendu l'idée d'une revalorisation immédiate par une prime d'encadrement. Mais le SPS-CEA va plus loin, car l'actuel montant de cette prime (ou plutôt primette) n'est qu'un pansement sur une fracture structurelle.

Comme il la revendique pour les Surveillants et Brigadiers Chefs Expert, le SPS-CEA propose une **véritable réforme de fond, l'intégration des Brigadiers Chefs Encadrant dans une grille indiciaire dédiée, calquée sur celle des Responsables d'Unité Locale de la Police nationale (RULP).** Une grille existante, cohérente avec le niveau de responsabilités exercées au quotidien dans nos détentions. A vouloir une Police Pénitentiaire, adoptons déjà ce qui se fait chez nos homologues et cessons les demi-mesures !

Dire STOP à la Primette ! (ou Pri-miette)

Comme notre OS l'argumente pour les Surveillants et les Brigadiers Chefs Expert cette réforme, **que seul le SPS-CEA porte aujourd'hui, permettrait également de fusionner les grades de brigadier-chef encadrant et Major Encadrant, avec un passage à l'ancienneté entre ces deux grades.** Exit la logique aléatoire de sélection ou de mise en concurrence : place à une carrière structurée, lisible, motivante.

Mais ce n'est pas tout : une telle grille offrirait un indice terminal de pension supérieur à celui des actuelles grilles uniques des brigadiers-chefs encadrants ou experts. Elle garantirait ainsi, au-delà du déroulé de carrière, une **pension de retraite plus favorable, à la hauteur de l'investissement fourni pendant des années sur le terrain.**

Assez d'humiliations, assez d'oublis. Le SPS-CEA ne se contente pas d'observer, il agit, il revendique, il construit. Comme pour l'obtention de la catégorie B qu'il souhaitait plus à la hauteur, comme la police pénitentiaire qu'il argumente et revendique depuis bien plus qu'une décennie, le temps est venu de reconnaître pleinement celles et ceux qui, comme les surveillants, dans l'ombre de la hiérarchie, assurent la continuité de service, la sécurité et la tenue des détentions.

Le 22/07/2025, le Bureau Central National

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr> / E-Mail : secretariat-sps-cea@hotmail.fr

GRILLE INDICIAIRE FUSION BRIGADIER CHEF/MAJOR ENCADREMENT

Brigadier Chef/Major Encadrement

	Durée	Carrière	Nouvel Indice MAJ	Net à payer	Ancien Indice MAJ	Net à payer	INDICE PC	Valeur point	Sujétion Spéciale (28,50%)	I.C.P	Total Brut mensuel	Pension Civile (13,30%)	RDS (0.5%)	Total Brut mensuel * 98.25%	CSG (9.2%)	P.P.C.R	Indemnité de Rés.		L'heure Supplémentaire		
																	Zone 1 3 %	Zone 2 1 %	Zone 3 0 %	Zone 2 1 %	Zone 1 3 %
1er	1 an	7 ans+8	456	2 442,50 €	440	2363,74	586	4,92278	639,76	264,92	3 149,47	383,65	15,47	3 094,36	284,68	23,17	67,34	22,45	18,50	18,68	19,06
2ème	1 an	8 ans+8	477	2 545,02 €	457	2446,56	613	4,92278	669,23	264,92	3 282,31	401,31	16,12	3 224,87	296,69	23,17	70,44	23,48	19,35	19,54	19,94
3ème	1 an	9 ans+8	481	2 564,54 €	478	2549,78	618	4,92278	674,84	264,92	3 307,62	404,68	16,25	3 249,73	298,98	23,17	71,04	23,68	19,51	19,71	20,10
4ème	1 an	10 ans+8	498	2 647,53 €	482	2568,77	640	4,92278	698,69	264,92	3 415,15	418,98	16,78	3 355,39	308,70	23,17	73,55	24,52	20,20	20,40	20,81
5ème	1 an	11 ans+8	510	2 706,11 €	499	2652	655	4,92278	715,53	264,92	3 491,06	429,08	17,15	3 429,97	315,56	23,17	75,32	25,11	20,69	20,90	21,32
6ème	2 ans	13 ans+8	516	2 735,40 €	511	2710,79	663	4,92278	723,94	264,92	3 529,02	434,13	17,34	3 467,26	318,99	23,17	76,20	25,40	20,93	21,14	21,57
Passage automatique de Brigadier Chef/Major			Passage automatique de Brigadier Chef/Major					Passage automatique de Brigadier Chef/Major													
7ème	2 ans	15 ans+8	535	2 828,15 €	517	2739,54	687	4,92278	750,60	264,92	3 649,21	450,11	17,93	3 585,35	329,85	23,17	79,01	26,34	21,70	21,92	22,36
8ème	2 ans	17 ans+8	548	2 891,61 €	536	2832,54	704	4,92278	768,84	264,92	3 731,44	461,05	18,33	3 666,14	337,29	23,17	80,93	26,98	22,23	22,45	22,90
9ème	2 ans	19 ans+8	566	2 979,48 €	549	2895,79	727	4,92278	794,09	264,92	3 845,31	476,19	18,89	3 778,01	347,58	23,17	83,59	27,86	22,96	23,19	23,66
10ème	2 ans	21 ans+8	578	3 038,06 €	567	2983,91	743	4,92278	810,93	264,92	3 921,22	486,29	19,26	3 852,60	354,44	23,17	85,36	28,45	23,45	23,68	24,16
11ème	2 ans	23 ans+8	594	3 116,16 €	579	3042,32	763	4,92278	833,38	264,92	4 022,43	499,75	19,76	3 952,04	363,59	23,17	87,72	29,24	24,09	24,34	24,83
12ème	2 ans	25 ans+8	624	3 262,61 €	595	3119,85	802	4,92278	875,47	264,92	4 212,20	524,99	20,69	4 138,49	380,74	23,17	92,15	30,72	25,31	25,57	26,08
13ème	2 ans	27 ans+8	652	3 399,29 €			838	4,92278	914,75	264,92	4 389,32	548,55	21,56	4 312,51	396,75	23,17	96,29	32,10	26,45	26,71	27,25
14ème			690	3 584,79 €			887	4,92278	968,06	264,92	4 629,70	580,52	22,74	4 548,68	418,48	23,17	101,90	33,97	27,99	28,27	28,84